PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE DES ALLERGIES OU INTOLÉRANCES

NOVAE Restauration offre à ses clients la possibilité d'adaptation diététique dans le cas d'allergie légère ou d'intolérance à un des 14 allergènes officiels[1].

Politique d'adaptation des repas

Notre politique de prise en charge est détaillée dans le tableau ci-dessous :

TYPES DE RÉGIME	RESPONSABLES	CONSÉQUENCES
1. Choix alimentaires (sans porc ou végétarien), préférences alimentaires • **Sans conséquences médicales connues** • NON inclus dans les 14 allergènes officiels	École Accompagnants	L'aliment n'est pas présenté L'aliment n'est pas remplacé par un autre.
2. Intolérances alimentaires ou allergies suspectées • **Sans conséquences médicales graves** • INCLUS dans les 14 allergènes officiels	Novae	**Un certificat indique l'allergie et souligne les risques peu graves** L'aliment est remplacé par un autre ATTENTION : Novae ne garantit pas l'absence totale de traces de l'allergène concerné dans ses préparations.
3. Allergies déclarées avec risque létal avéré • INCLUS dans les 14 allergènes officiels	Novae Parents École	**La demande d'adaptation de repas pour intolérance et allergie alimentaire est complétée par le médecin pédiatre de l'enfant. Une rencontre entre les parents, la responsable nutrition de Novae et la direction de l'école sera proposée.** Suite à cette rencontre, la décision d'adapter ou pas le repas sera prise.

[1]Céréales contenant du : Gluten, crustacés, poissons, mollusques, lait/lactose, œuf, soja, fruits à coques, arachide, céleri, moutarde, sésame, lupin, sulfites

novae
Partisans du goût

PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE DES ALLERGIES OU INTOLÉRANCES

Conformément à la législation sur les denrées alimentaires, nous vous informons que les préparations produites dans les cuisines de Novae peuvent contenir des traces des 14 allergènes officiels. Dès lors, toutes demandes d'adaptation de repas pour un enfant allergique à des traces d'allergènes seront refusées.

Procédure de prise en charge des repas

Si l'enfant est allergique ou intolérant avéré au moment de son inscription, nous vous invitons à demander un certificat médical **avant** son premier jour dans votre établissement aux parents.

Aucune adaptation de repas ne sera faite **sans certificat médical.**

Si l'intolérance ou l'allergie est découverte alors que l'enfant est déjà inscrit et présent dans votre établissement, nous vous invitons à envoyer un mail d'information immédiatement au gérant de la cuisine de votre établissement: **college.mottier@novae-restauration.ch** et à la responsable du réfectoire: **refectoire@lemontsurlausanne.ch**

Un certificat médical doit être transmis 7 jours au plus tard après le mail d'information.
Sans certificat médical, les repas ne seront pas adaptés pour l'enfant.

Toute modification de régime alimentaire devra être faite par mail et accompagnée d'un certificat médical. **Faute de certificat, la demande ne sera pas prise en compte.**

Si vous avez la moindre question quant à cette procédure, nous vous invitons à contacter le gérant.

novae
Partisans du goût